

Les Français et l'inégalité

À la question métaphysique posée par les Français – comment concilier liberté et protection à l'heure du triomphe de l'individu ? –, il faut une réponse ambitieuse. Or, dans les faits, cette question a déjà reçu une forme de réponse ; elle s'appelle « l'inégalité protectrice », présentée comme pouvant satisfaire les aspirations individuelles tout en permettant des protections collectives efficaces. Cette idée marque le début de la fracture politique et sociale entre l'élite – politique, économique et intellectuelle – du pays et le reste des Français.

Présenter l'inégalité comme une protection peut paraître paradoxale. Mais c'est loin d'être absurde. Vu de France dans le courant des années 1990, l'inégalité semble bien être une protection dans les domaines géopolitique, économique et social, et donc la réponse au questionnement des Français, à leur volonté de liberté individuelle et de protection collective.

L'inégalité entre le Nord et le Sud, c'est l'avance du Nord : la France et l'Europe sont plus développées que le reste du monde et profitent de leur force pour peser sur les grandes décisions du monde et au moins éviter qu'elles ne leur soient trop défavorables.

L'inégalité dans le domaine économique, c'est la mise en application de la théorie des avantages comparatifs – sur laquelle on reviendra en détail – qui dit que chaque pays a intérêt à se spécialiser là où il est le meilleur, ce qui revient à utiliser au mieux les inégalités entre les pays pour créer plus de richesse. Or dans ce système, la France est là aussi du bon côté, celui de la recherche, de l'intelligence, de la valeur ajoutée, laissant à d'autres les tâches manuelles ou d'assemblage. Les Français doivent donc profiter des inégalités économiques pour exercer les meilleurs métiers, les plus rémunérateurs et gratifiants dans cette répartition mondiale du travail.

L'inégalité dans le domaine social, enfin, c'est l'application des théories de John Rawls, selon lesquelles « les inégalités ne pourraient être justifiées que si la société en tire elle-même un plus grand avantage. Une personne talentueuse aura donc droit légitimement aux revenus plus élevés que lui vaut son talent si la collectivité en profite aussi (ce qu'elle fera par exemple par l'impôt). ». Ainsi, quand les richesses mais aussi les inégalités croissent dans une société, elles sont acceptables si dans le même temps, *via* la redistribution, les plus pauvres en profitent aussi. On comprend mieux dès lors la tentation de certains de parler non plus d'égalité mais d'équité : c'est bien de justice qu'il s'agit, mais d'une justice dont l'objectif n'est pas de renverser les positions acquises – la tentation égalitaire – car la situation actuelle profite à tous.

L'idée qu'il existe une « inégalité protectrice » – comme hier Schumpeter théorisait la « destruction créatrice » – est donc tout sauf absurde. Reste à savoir si cela marche et si les Français l'acceptent...